

## Qu'est-ce que la LOLF ? Quelles conséquences pour l'INRA ?

**LOLF** veut dire Loi Organique relative aux Lois de Finances. Cette loi, datée du 1<sup>er</sup> Août 2001, a pour but de définir, à l'intention du Parlement, un nouveau mode de présentation de la Loi de Finance annuelle (qui donne lieu au vote du Budget).

Elle vise à éclairer les Parlementaires sur la manière dont les deniers publics sont dépensés pour chacune des grandes missions assumées par l'Etat, et non plus ministère par ministère.

Les annexes de la loi définissent des indicateurs de résultats en fonction des objectifs assignés à chacune des administrations, objectifs décrits par des « projets annuels de performances ». Ces indicateurs font actuellement l'objet de mises au point entre les responsables ministériels.

*Ces documents redéfinissent de fait le partage des compétences entre les différents départements ministériels et établissements en charge de l'exécution de la politique publique.*

Dans le document officiel qui nous a été remis au Ministère de la Recherche le 9 Novembre 2004, **une mission « Recherche et Enseignement Supérieur » est individualisée**, divisée en 13 programmes. Dans chaque programme les objectifs sont énoncés et les établissements concernés sont énumérés, ainsi que le ministère qui sera responsable de ce programme.

*On aboutit ainsi à une **nouvelle carte des organismes de recherche**, dont les missions sont redéfinies, anticipant les conséquences de la Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche et de l'Innovation (LOPRI), en voie d'élaboration.*

Voici la liste des programmes intéressant la recherche (onze sur les treize) :

- 3-Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires
- 4-Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources
- 5-Recherche spatiale
- 6-Orientation et pilotage de la recherche
- 7-Recherche dans le domaine des risques et des pollutions
- 8-Recherche dans le domaine de l'énergie
- 9-Recherche industrielle
- 10-Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat
- 11-Recherche duale (c'est à dire civile et militaire)
- 12-Recherche culturelle et culture scientifique
- 13-Enseignement supérieur et recherches agricoles

Les organismes publics de recherche sont regroupés en deux sous-ensembles :

**Devinez où se trouve l'INRA ?**

***Programme 3 (citation)** : « La finalité du programme est de constituer un pôle de référence de recherches scientifiques et technologiques de niveau mondial qui couvre l'ensemble des champs du savoir à l'instar des autres grands pays de l'OCDE en vue de produire des connaissances pouvant déboucher sur de nouvelles applications technologiques.... **Action** « Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé » : Face aux perspectives ouvertes par le décryptage des génomes et à l'enjeu majeur que constitue l'impact prévisible des changements globaux sur les espèces vivantes, la priorité en sciences de la vie est la mise en œuvre d'une biologie des systèmes intégrés permettant de mieux comprendre le fonctionnement unitaire du vivant. Elle implique une approche fonctionnelle, littéralement physiologique avec, en particulier, l'étude des mécanismes d'intégration à toutes les échelles du vivant, depuis la molécule jusqu'à l'écosystème complexe .*

Le programme est mis en œuvre par des établissements publics de recherche (le CNRS, le CEA civil, l'INSERM, l'INRIA, l'INED), les Instituts Pasteur (Lille, Paris et réseau international) et Curie et plusieurs groupements d'intérêt public (Institut Paul-Emile Victor, Génopole, Consortium national de Recherche en

Génomique, Agence Nationale de la Recherche sur le SIDA, centres anti-cancéreux) dont les ressources proviennent de l'Etat et de leur activité contractuelle. Le responsable de la performance globale du programme est le **directeur de la recherche** (Ministère Education nationale, Enseignement Supérieur et Recherche) ».

### **L'INRA n'est pas dans ce groupe !**

*Programme 4 (citation) : La finalité du programme « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » est de constituer un pôle de référence de recherche scientifique et technologique et d'expertise de niveau mondial pour développer la gestion durable des milieux et la mise en valeur des ressources naturelles et des produits qui en sont issus, répondant aux besoins des sociétés du Nord et du Sud. Tout en s'inscrivant dans la dynamique générale de la production scientifique, les acteurs du programme fondent leurs orientations stratégiques sur les enjeux des sociétés du Nord et du Sud, qu'ils traduisent en questions et en objets de recherche. En appui aux politiques publiques, les champs couverts par le programme concernent l'environnement, la santé, l'alimentation, l'énergie, la gestion des risques et les interactions entre les sociétés humaines et les milieux.*

Le programme est mis en œuvre par six établissements publics de recherche finalisée (INRA, IRD, CEMAGREF, BRGM, CIRAD, IFREMER) dont les ressources proviennent de l'Etat et de leur activité contractuelle. Le responsable de la performance globale du programme est le **directeur de la technologie** (Ministère Education Nationale, Enseignement Supérieur et Recherche).

### **Voilà l'INRA dans cet agrégat d'EPST et d'EPIC,**

dont la Présidente de l'INRA évoque l'association de manière de plus en plus insistante, avec pour objet de recherche *la gestion* des milieux et ressources, et non plus *leur étude* en elle-même, confiée au programme 3 .

Pour information, on relève dans **un texte provisoire de la LOPRI (diffusé par fuites depuis la mi-Janvier)** : « D'ores et déjà, la répartition, le nombre et la mission des organismes dans les domaines suivants devront faire l'objet d'un examen prioritaire : agronomie et recherche pour le développement, .. »

Dans le *programme 13* (Enseignement Supérieur et recherches agricoles), sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture, on retrouve l'INRA dans « la recherche finalisée en appui aux politiques publiques ».

### **Quelle attente vis-à-vis de l'INRA est ainsi traduite ?**

Alors que très longtemps le terme de recherche finalisée a signifié « faire de la recherche dans un champ prédéfini », en l'occurrence pour l'INRA toutes les questions touchant aux activités agricoles et agro-alimentaires, on en vient à *une définition beaucoup plus restrictive* déniait l'autonomie de la logique scientifique : c'est la puissance publique, supposée porteuse des demandes de la société, qui commandera les thématiques prioritaires « en appui aux politiques publiques ». Aux chercheurs d'inventer la recherche qui va avec...

### **Quelles conséquences dans un proche avenir ?**

Il faut donc s'attendre à une recomposition des missions et des contours de l'INRA, se traduisant par :

- *des associations forcées* avec des partenaires qui n'étaient pas jusqu'alors les interlocuteurs scientifiques principaux des chercheurs de l'INRA,
- *le mixage des statuts* d'organisme et des statuts des personnels (pour ces derniers vers le droit privé type EPIC ou le statut de Fonction publique ?) ,
- une modification *radicale* des démarches de recherche.

**La recherche mise en œuvre à l'INRA restera-t-elle attractive ?  
Les personnels continueront-ils à être mis devant le fait accompli ?**

*Saint-Cyr l'Ecole, le 14/02/2005*